

N° 111 - mensuel - novembre 2003

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

LA CHINE SOUS TOUTES SES CULTURES

L'année de la Chine
en France jusqu'en
juillet 2004

Dossier :
ENTRETIENS DU
PATRIMOINE :
CONSERVER/
UTILISER ?

ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

DOSSIER

Les entretiens du patrimoine :
conserver/utiliser ?

Page 7

ACTUALITÉ

Une nouvelle ambition pour le
Palais de Tokyo

Page 5

Un statut pour les langues de
France

Page 6

La Cinémathèque prête à s'installer
au 51, rue de Bercy

Page 11

Les musées nationaux s'exposent
dans les mairies du Nord Pas de Calais

Page 12

Une mission pour le département
des arts de l'Islam au Louvre

Page 13

Publication du décret sur les
secteurs exclus de publicité
télévisée

Page 14

PORTRAIT

Alexia Fabre : « Faire du musée un
espace de renouvellement perpétuel »

Page 16

Couverture : Logo créé par l'artiste Fabienne
Verdier et la graphiste Marine Gille

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti
Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy
Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doré : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie
Barreau, Jacques Bordet, Emmanuel Boutier,
René Bouvet, Marc-Antoine Chaumien, Robert
Fohr, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe
Larollière, Martine Lehmann, Vincent Loren-
zini, Bertrand Maillols.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Breche-
mier-Guerdjou

Impression : PLB communication

N° de commission paritaire : 1290 AD,
nouvelle série

Tirage : 30 000 exemplaires

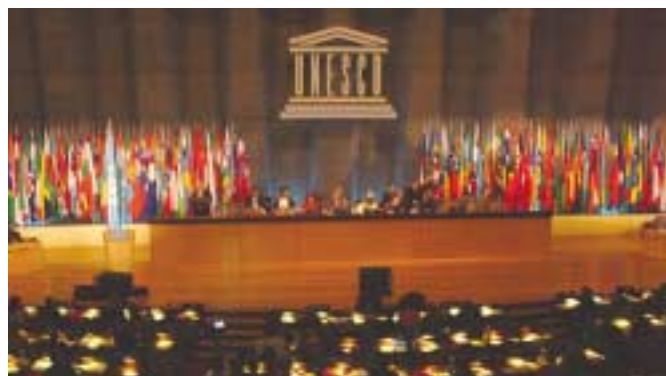
0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,
ministère de la culture et de la communication
3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



DIVERSITÉ CULTURELLE : CONSENSUS À L'UNESCO AUTOUR DE LA POSITION SOUTENUE PAR LA FRANCE



© UNESCO/Michel Ravaussard

Lors de la 32^e session de la Conférence générale de l'Unesco, la commission « culture » a adopté, à l'unanimité, le 13 octobre, une résolution permettant d'engager la négociation d'une convention internationale sur la diversité culturelle. Cette décision a été validée le 17 octobre par la Conférence générale.

Diversité culturelle en 4 dates

Octobre 2001 : la 31^e session de la conférence générale de l'Unesco adopte une « *déclaration universelle sur la diversité culturelle* ». Il s'agit de faire reconnaître la légitimité des politiques culturelles afin de préserver et promouvoir la diversité culturelle. C'est une première étape devant conduire à une réflexion plus large qui permettra d'aboutir à l'élaboration d'un instrument international contraignant légitimant le droit des États à élaborer leurs politiques culturelles.

14-16 octobre 2002 : les ministres de la culture de 21 pays se réunis-

sent au Cap (Afrique du Sud) à l'occasion de la 5^e réunion du RIPC (Réseau International sur la Politique Culturelle). Ils affirment que l'Unesco est l'institution appropriée pour mettre en œuvre cet instrument sur la diversité culturelle.

Position française

Jean-Jacques Aillagon et Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères, ont salué cette décision importante qui confirme l'engagement déterminé de la communauté internationale en faveur de la pré-

servation et de la promotion de la diversité des cultures et des langues. Elle traduit de manière concrète, ont-ils souligné, « la volonté commune de travailler ensemble à l'élaboration d'un cadre international permettant de relever les défis que pose la mondialisation à l'expression et au développement des cultures, condition à un dialogue équilibré entre les nations ».

5-6 février 2003 : seize ministres de la culture membres du RIPC se réunissent à Paris. Ils affinent un projet de convention sur la diversité culturelle et le soumettent à Koïchiro Matsuura, directeur général de l'Unesco.

16-19 octobre 2003 : sixième réunion annuelle du RIPC à Opatjia (Croatie) autour du thème des

Ayant soutenu cette résolution, la France veut contribuer pleinement aux débats entre gouvernements qui s'engageront très prochainement à l'Unesco sous l'égide de son directeur général, Koïchiro Matsuura, et en étroite liaison avec l'ensemble des acteurs concernés, les artistes et créateurs au premier chef, les professionnels de la culture et toutes les organisations non gouvernementales intéressées.

Conformément au mandat confié au Directeur général de l'Unesco, la France souhaite que cette convention puisse être adoptée à la prochaine Conférence générale en 2005.

modèles de financement de la culture. Le groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation présente aux ministres le projet de convention internationale sur la diversité culturelle. Ce Groupe de travail est un groupe d'experts qui fournit aux ministres du réseau des conseils et des propositions concrètes sur la façon de promouvoir leur politique culturelle en matière de diversité culturelle, à la fois au niveau national et au niveau international.

L'ANNÉE DE LA CHINE EN FRANCE JUSQU'EN JUILLET 2004

Au moment où la République Populaire de Chine et la France s'apprêtent à fêter, en janvier prochain, le 40^e anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques, les gouvernements des deux pays organisent une « Année de la Chine en France » (octobre 2003 - juillet 2004) et une « Année de la France en Chine » (à partir d'octobre 2004). Outre la découverte pour le public de ces deux pays, le véritable enjeu de ces années croisées sera de développer la coopération franco-chinoise grâce à une meilleure connaissance réciproque.

Le premier volet de ces années croisées - l'Année de la Chine en France -, a été lancé officiellement le 6 octobre par Jean-Jacques Aillagon et Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, par Chen Zhili, Conseiller d'État et Sun Jiazheng, ministre des Affaires étrangères et également président du Comité mixte pour la Chine, ainsi que par Jean-Pierre Angrémy, Président du Comité mixte pour la France.

L'Année de la Chine a bénéficié d'une mobilisation exceptionnelle des opérateurs culturels français. Jamais une saison culturelle étrangère n'avait entraîné autant d'institutions culturelles prestigieuses. De très nombreuses collectivités locales ont également souhaité s'y associer, en s'appuyant notamment sur les jumelages existant, tels Paris et Pékin, Lyon et Canton ou Marseille et Shanghai. Au total, plusieurs centaines de manifestations auront lieu à travers tout le territoire. Trois thèmes majeurs scandent cette saison : la Chine éternelle, la Chine des traditions et de la diversité, la Chine des créateurs et de la modernité. C'est également la première fois qu'une saison culturelle est parrainée par deux personnalités, les acteurs Jackie Chan et Gong Li.

Plusieurs centaines de manifestations

Une vingtaine de temps forts marqueront cette Année de la Chine, couvrant tous les domaines : expositions patrimoniales avec *Confucius* au Musée Guimet, *Arts et lettres de la Chine ancienne* à la Bibliothèque Nationale de France, *Les montagnes célestes* au Grand Palais, *Le règne de Kang Xi* à Versailles, *Les mystères de l'homme de bronze* à l'Hôtel de Ville de Paris, *Les trésors du Guangxi* en Poitou-Charentes ; expositions d'art contemporain à Paris (Centre Pompidou, Musée de la Porte dorée, Galerie du Jeu de Paume), à Arles, Angers ou Lyon ; le cirque avec *Les étoiles du cirque de Pékin* ; les jardins à Saint-Cloud ; l'art de vivre avec *La Chine vue de près* au Musée de la Porte dorée, la collection Dautresme à Monaco et à Bordeaux ; la mode avec des défilés au Carrousel du Louvre ; la

danse avec les tournées du Ballet national de Chine et de Shanghai Tango ou les spectacles du Festival d'Automne à Paris ; la musique avec la tournée de l'Orchestre national de Chine, la création d'un opéra de Tan Dun à Lyon ; le cinéma à la Cinémathèque française. La Chine sera aussi l'invitée d'honneur des prochains Salons du livre et de l'éducation.

Enfin, de grandes cérémonies festives auront lieu à l'occasion du Nouvel an chinois : un grand défilé sera organisé sur les Champs-Élysées et la Tour Eiffel sera illuminée en rouge.



Vue générale du Bund à Shanghai à partir du jardin du Consulat allemand, fin des années 1920 © D.R.

CONFUCIUS AU MUSÉE GUIMET

Jusqu'au 29 février

Universellement connu pour être l'une des figures les plus importantes de la culture chinoise, Confucius (551 - 479 avant J.C.) demeure néanmoins énigmatique aux yeux du public occidental. Enigme fascinante que le musée Guimet tentera sinon de percer du moins d'éclairer en ce début des Années croisées France-Chine.

A travers bronze rituels, stèles, céramiques, sculptures et peintures, l'exposition présente le mythe et la réalité de l'époque où a vécu le maître ainsi que le retentissement de sa découverte au siècle des Lumières.

Musée national des arts asiatiques-Guimet

9, place d'Iéna - 75116 Paris
www.rmn.fr/confucius

L'ANNÉE DE LA CHINE EN FRANCE EST ORGANISÉE :

En Chine, par le Comité d'organisation chinois des Années croisées France-Chine et le ministère de la culture.

En France, par le commissariat général français des Années croisées France-Chine, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la culture et de la communication et l'Association française d'action artistique (AFAA). Les commissaires généraux sont Alain Lombard pour la France et Lu Jun pour la Chine.

www.annedelachine.org

4/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
novembre 2003

Expositions

LE FNAC EXPOSE SES ACQUISITIONS 2002 À MARSEILLE

Sur une proposition du FNAC, le MAC galeries contemporaines des musées de Marseille présente, au Centre de la Vieille Charité présente une sélection d'œuvres acquises par l'État au cours de l'année 2002. Intitulée « Mouvements de fonds », l'exposition montre une sélection des 124 œuvres acquises en 2002, parmi lesquelles des ensembles importants dans le domaine de la photographie, dont des travaux de Bernd et Hilla Becher, Didier Courbot, mais aussi Roy Arden. Outre une forte présence d'artistes français tels que Pierre Bismuth, Thierry Kuntzel, Alain Séchas ou encore Pierre Ardouin, que le FNAC s'attache à suivre dans le temps, l'exposition met en valeur l'un des spécificités du FNAC, à savoir l'acquisition d'œuvres d'artistes étrangers tels que Stan Douglas, Peter Friedl, Aernout Mik, Malcom Morley, ou encore Bruce Nauman.

Mouvements de fonds

Acquisitions 2002 du Fonds national d'art contemporain

Exposition du 8 novembre 2003 au 8 février 2004

Galeries contemporaines des musées de Marseille

69 avenue de Haïfa - 13008 Marseille

T : 00 33 (0)4 91 25 01 07

L'exposition « Mouvements de fonds » donne lieu au numéro 5 des *Cahiers du FNAC*, coédité avec la revue *02*.

À consulter : www.fnac.culture.fr



Pierre et Gilles, *La lessive*, 1980, polyptyque de 5 photographies peintes et encadrées Acrylique sur photographie © DR.

Commandes publiques

HERMAN DE VRIES EN HAUTE-PROVENCE

L'artiste hollandais herman de vries(*) a réalisé une oeuvre in situ, dans la réserve géologique de Haute-Provence à Digne. Toutes les composantes de sa démarche, dont l'œuvre est liée à la contemplation de la nature, sont réunies dans cette commande publique. Le Sanctuaire de la nature de Roche-Rousse succède, dans son travail, à ceux de Stuttgart (1993) et de Münster (1997). Depuis avril 1999, l'artiste et son épouse suzanne de vries, avec laquelle il collabore depuis 30 ans ont fait des rencontres déterminantes avec le site, ainsi qu'avec la pensée du philosophe et mathématicien Gassendi, né près de Digne en 1592, qui fut une référence constante dans le processus de cette commande.

Au cœur d'un lieu d'exception, situé à 1 400 mètres d'altitude, herman de vries a implanté une palissade de fer forgé, avec des pointes à l'or, qui délimite un périmètre de ruines et de végétation préservé désormais de toute intervention humaine, et qu'annoncent plusieurs interventions (implantations de lances, interventions sur un rocher et sur une fontaine)

dans la vallée et sur les cinq sentiers qui mènent au Sanctuaire.

Cette commande publique a été réalisée à l'invitation de Nadine Gomez, conservatrice du Musée Gassendi à Digne-les-Bains, et grâce au soutien du ministère de la culture et de la communication (DAP/DRAC PACA), du Conseil régional, de l'Ambassade des Pays-Bas et de la Caisse d'épargne.



herman de vries, Sanctuaire de la nature de Roche-Rousse © Joseph Marando-Dap/Drac PACA

(*)L'emploi des minuscules est un choix de l'artiste

CÉCILE BART À THIERS EN AUVERGNE

Dans le cadre du programme « Nouveaux commanditaires » de la Fondation de France, qui permet à tous les citoyens qui le désirent de prendre l'initiative d'une commande à des artistes contemporains, et en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication (DAP/DRAC Auvergne), l'artiste Cécile Bart est intervenue sur les façades des bâtiments de la Maison Arc-en-ciel, Maison d'enfants à caractère social située sur les hauteurs de la ville de Thiers, près de Clermont-Ferrand. Cécile Bart travaille depuis le milieu des années 1980 sur la mise en espace architecturale de peinture/écrans, larges surfaces chromatiques qui structurent les lieux dans lesquels elle intervient. Elle a entre autres réalisé une commande pour le Centre hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc à Lyon. Dans le cadre de *Et pluie, le soleil*, projet destiné à la Maison d'enfants à Thiers, elle a proposé d'utiliser une gamme colorée qui comporte trois dominantes. Ainsi, appliqués

aux façades et aux murs d'enceinte, des bleus et des verts intègrent les constructions dans le parc et la campagne environnante ; des rouges et des roses signalent portes, fenêtres et menuiseries ; enfin, choisis pour les rideaux et les voilages, des jaunes apportent chaleur et énergie à la vie intérieure de l'établissement. Invités à participer à la réalisation de ce travail, les enfants ont pu prendre part, avec l'artiste, à la transformation de leurs lieux de vie.



L'actualité des commandes publiques est disponible sur le site www.culture.gouv.fr

Arts plastiques

UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE PALAIS DE TOKYO

Palais de Tokyo, FRAC de deuxième génération, design, mode... Jean-Jacques Aillagon a annoncé, le 30 septembre, de nouvelles initiatives concernant la création contemporaine.

Le ministère de la culture et de la communication a confirmé la dévolution du Palais de Tokyo à la création contemporaine. Ses missions seront élargies et un projet de développement de l'activité sur l'ensemble du site doit être proposé. Le ministre a chargé Bernard Blistène, inspecteur général de la création artistique, de conduire la réflexion sur les aspects culturels, immobiliers, statutaires... de cette redéfinition.

Concernant les missions du site, il s'agit d'y intégrer, en complément de ses activités actuelles : la présentation mobile de pièces ou d'ensembles majeurs des collections publiques d'art contemporain (FNAC, FRAC), ainsi que de collections privées ; la prise en compte des artistes contemporains d'ores et déjà consacrés ou au stade du « milieu de carrière », qui relevaient des missions originelles du Jeu de Paume (dévolu en 2004 à la photographie et à l'image) ; une ouverture de la programmation à la création contemporaine en matière de design, de graphisme, de mode, dans une logique de transversalité avec l'ensemble des arts plastiques.

Par ailleurs, un schéma de développement des activités sur l'ensemble du site organisera l'accroissement des espaces dévolus à l'activité culturelle et le développement conjoint d'activités concédées à des opérateurs privés, dans les actuelles « friches » du bâtiment. A l'heure actuelle, les activités d'exposition du site de création contemporaine se déploient sur 3 000 m² seulement, alors que le bâtiment en offre 20 000.

FRAC : 15 millions d'euros d'ici 2008

Alors que les manifestations marquant le 20^{ème} anniversaire des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) ont rencontré un remarquable succès auprès du public (plus de 350 000 visiteurs), le ministère de la culture s'engage dans la mise en œuvre de la réinstallation des FRAC Bretagne à Rennes, Centre à Orléans, Picardie à Amiens, Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille, Auvergne à Clermont-Ferrand, Poitou-Charentes à Angoulême. Ces opérations visent à doter les FRAC d'espaces nouveaux pour leurs réserves et pour le développement d'activités d'éducation artistique.

L'ensemble du programme «deuxième génération» (il faut ajouter aux projets déjà mentionnés le FRAC Pays de Loire, inauguré en 2001 à Carquefou,



Game is over de Lars Wilsson au Palais de Tokyo © photo Daniel Moulinet

le FRAC Lorraine, qui ouvrira ses portes début 2004 à Metz, et le FRAC Corse) concernera donc 9 FRAC. Il mobilisera une participation totale de l'État de plus de 15 millions d'euros.

Soutenir le marché de l'art

En plus de l'augmentation des crédits d'acquisitions destinés à l'art contemporain (+ 3,5 % en 2004), le ministère de la culture a souhaité favoriser, avec la loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat, le développement du marché privé, en mettant notamment en œuvre des dispositions favorables aux collections d'entreprises.

Par ailleurs, Serge Kancel, chargé de mission à l'inspection générale des affaires culturelles, est chargé d'une mission sur le marché de l'art. Elle suivra les questions fiscales et juridiques liées à cette activité et assurera l'interface avec les milieux professionnels. Une mission interministérielle sur le droit de suite est déjà en cours.

Le design exposé au Palais de la Porte Dorée en octobre 2004

En octobre 2004, une importante exposition des collections de design du Fonds national d'art contemporain sera présentée au Palais de la Porte Dorée.

Cette présentation, qui bénéficiera du partenariat des Industries françaises de l'Ameublement rassemblera plus de 1 500 pièces. Elle visera à montrer au plus large public l'ampleur et la qualité de ce fonds et à explorer les différentes notions du domaine (design, art décoratif, création industrielle, métier d'art). Pour ce qui concerne la mode, parallèlement au renforcement du soutien du ministère à l'Association nationale pour le développement des arts de la mode (ANDAM), 2004 verra la création, au sein des collections du Fonds national d'art contemporain (FNAC) d'un fonds dévolu à la photographie de mode contemporaine.

UN STATUT POUR LES LANGUES DE FRANCE



600 personnes s'étaient rassemblés à la Villette pour les premières Assises des langues de France
© Farida Guerdjou Bréchemier

Près de 600 personnes ont participé, le 4 octobre à la Villette, aux premières Assises nationales des langues de France lancées par Jean-Jacques Aillagon (voir *Lettre d'information* n° 109). La volonté de doter le patrimoine linguistique de la France, l'un des plus riches d'Europe, d'un véritable statut, s'est dégagée des débats.

« Il ne s'agit pas seulement de célébrer la polyphonie trop largement méconnue des parlers de notre pays, ou d'affirmer leur éminente valeur culturelle », a indiqué Jean-Jacques Aillagon dans son allocution d'ouverture, mais surtout de discuter de leur avenir et de la place que nous devons réserver à la diversité linguistique dans le développement global de notre société ». Le principal enjeu de cette rencontre était de replacer les langues et cultures régionales au centre de la politique nationale. Renforcer l'action interministérielle, s'appuyer sur un dialogue fécond entre l'État, les collectivités territoriales et la société civile, sont les axes majeurs de cette politique qui s'appuie notamment

sur le mouvement de décentralisation. On notait ainsi la présence aux côtés de Jean-Jacques Aillagon et Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales, de nombreux élus et parlementaires.

Pratiques linguistiques

Au sujet des pratiques linguistiques des Français, François Héran, directeur de l'Institut national des études démographiques (INED), a exposé les résultats d'une étude réalisée lors du recensement de 1999 : 26 % d'adultes vivant en France se souviennent que leurs parents leur parlaient une langue régionale ou étrangère dans leur enfance et dans la majorité des langues étudiées, ces adultes n'ont pas transmis ce patrimoine à leurs propres enfants. C'est ainsi que le nombre de locuteurs créoles, franco-provençaux, bretons, occitans ou basques, par exemple, a régressé au fil des ans durant le vingtième siècle.

Pourtant, « nous ne sommes pas des espèces en voie de disparition », affirmait François Schaffner de l'Association culture et bilinguisme en Alsace Moselle dont

les propos auraient pu être repris par Olivier Le Moigne (Office de la langue bretonne), Denis Mallet (Centre interrégional de développement de l'occitan), Jean-Claude Iriart (Conseil des élus du Pays Basque), Emmanuel Kasarherou (Agence pour le développement de la culture Kanak) et Jaume Roure (Centre de documentation et d'animation de la culture catalane).

Plurilinguisme, interculturalité et décentralisation

Pour soutenir ces langues, l'État se mobilise sur plusieurs fronts : celui du patrimoine culturel, celui des médias, celui de l'enseignement. « Je suis le premier ministre de la culture à se voir attribuer des missions en faveur du plurilinguisme » a rappelé le ministre. Les médias publics produisent des programmes en langues régionales, comme l'ont rappelé Rémi Pflimlin, directeur général de FR3 et Michel Meyer, directeur général adjoint de Radio France, chargé des programmes de France Bleu. En ce qui concerne l'Éducation nationale, on note un essor important des filières bilingues : en 2003, 250 000 élèves suivent cet enseignement, contre 26 000 en 1989. Ces chiffres traduisent l'évolution de la demande, et le travail considérable effectué dans les différentes régions et territoires par des organismes de promotion des langues disposant aujourd'hui de moyens puissants.

La question de la part réciproque de responsabilité de l'État et des régions dans le contexte européen était au cœur des débats. « Le plurilinguisme est notre nouvel horizon, il prend

sens dans l'interculturalité » rappelait Marie-Jean Vinciguerra. « La décentralisation, confirmait Patrick Devedjian, est une occasion d'avancer. Elle est en elle-même une démarche de progrès puisqu'il s'agit de reconnaître la diversité qui s'exprime en particulier dans la langue ».

Quatre pistes pour l'avenir

1. Il n'y a pas de droit positif en matière de langues de France. La seule langue définie positivement en France est le français, langue de la République. Les autres langues sont définies comme par défaut. La représentation nationale pourrait se saisir de cette question.

2. La question de l'enseignement des langues de France : ne pourrait-on envisager, à titre expérimental, une meilleure répartition des tâches entre les collectivités territoriales et le ministère de l'éducation nationale ?

3. Le respect et l'amélioration du cahier des charges des médias de service public pour que les langues de France y soient davantage présentes.

4. Donner aux langues de France les moyens de la modernité et de la création. Les régions sont invitées, dans le cadre de la décentralisation, à faire des propositions concrètes. Les établissements publics à caractère culturel (EPCC) pourraient être un outil efficace.

Afin de traiter de ces questions, de débattre de la sauvegarde et de la promotion des langues de France, Jean-Jacques Aillagon a annoncé la réactivation prochaine du Conseil national des langues et cultures régionales, créé en 1985.

D

Ministère de la culture
et de la communication

Dossier

DU BON USAGE DU PATRIMOINE : UTILISER POUR CONSERVER OU CONSERVER POUR UTILISER ?

Les 13^e entretiens du patrimoine auront lieu les 23, 24 et 25 novembre au Palais du Pharo, à Marseille, sur le thème : « Du bon usage du patrimoine ». Organisées par le ministère de la culture et de la communication (direction de l'architecture et du patrimoine), ces journées combineront visites et débats et porteront sur la réutilisation du patrimoine : faut-il utiliser pour conserver ou conserver pour utiliser ?

Bruno Foucart, professeur à

la Sorbonne, historien d'art, présidera ces journées où interviendront une quarantaine de participants. Il répond à nos questions sur les enjeux de la réutilisation du patrimoine.

A côté de cette présentation des « Entretiens », la *Lettre d'information* a souhaité apporter un autre éclairage à ce dossier en rendant compte de l'ouvrage récent de Xavier Greffe sur différents aspects de la valorisation économique du patrimoine.

UTILISER POUR CONSERVER OU CONSERVER POUR UTILISER ?



© D.R.

Marseille a été choisie cette année pour accueillir la treizième édition des Entretiens du Patrimoine, qui aura lieu les 23, 24 et 25 novembre au Palais du Pharo. La présidence en est confiée à Bruno Foucart, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Paris-Sorbonne, qui réunira autour de lui une quarantaine d'intervenants pour traiter « du bon usage du patrimoine ».

Pour la première fois depuis 1994, les Entretiens du Patrimoine, organisés par le ministère de la culture et de la communication (direction de l'architecture et du patrimoine), se tiennent dans une ville en région. Par la

richesse de son patrimoine et le dynamisme de sa création architecturale et urbaine, la cité phocéenne offre de nombreux exemples de réalisations qui apportent des éléments de réponse à la question de la réutilisation du patrimoine. Qu'il s'agisse en effet de La Major, de la Belle de Mai, des Docks, du Fort Saint-Jean ou plus largement de la zone portuaire d'Euroméditerranée, les visites et les interventions prévues au programme de ces Entretiens, conçu en étroite collaboration

entre la direction de l'architecture et du patrimoine et la section française de l'ICOMOS (conseil international des monuments et des sites), sont l'occasion d'appréhender la ville de Marseille dans ses dimensions à la fois historiques et contemporaines.

Réutilisation du patrimoine

Depuis plusieurs années la question de la réutilisation du patrimoine se trouve au cœur de la plupart des interrogations sur le devenir de notre patrimoine. 25 années après le colloque que la section française de l'ICOMOS lui a consacré, ce sujet conserve toute son actualité et requiert pour le résoudre d'en reconsidérer les termes tant d'un point de vue technique que doctrinal.

Entretiens du Patrimoine, mode d'emploi.

Les rencontres sont ouvertes au public sur inscription préalable auprès de :
Agence Jour « J »
Bateau Le Chaland, 1432/1455,
quai Marcel Dassault,
92210 Saint-Cloud
Tél : 01 55 39 40 29
e-mail : jourj_a@jourj.org



L'Hôtel de Beauvais, à Paris, un exemple de réutilisation du patrimoine © Franck Fleury

BRUNO FOU CART : « ACCEPTER LA PLURALITÉ DES RÉPONSES ».

L.I. : Quels sont les enjeux de la réutilisation du patrimoine ?

L'utilisation, ou la réutilisation des bâtiments que nous considérons comme patrimoniaux s'est imposée comme une exigence à la fois économique, culturelle et sociale. Pour cette raison, la stricte conservation ne peut pas exclure la vie et ses compromis : elle nécessite, au contraire, la mise au temps présent des monuments dits historiques.

En 1978 un colloque organisé en Avignon par l'ICOMOS avait permis de suivre l'émergence de cette prise de conscience, d'analyser les méthodes, de juger les résultats et de tirer des recommandations pratiques. Qu'en est-il vingt-cinq ans après ? Comment a-t-on répondu au vœu pieux et raisonnable de la Charte de Venise qui, dans son article 5, assurait que « la conservation des monuments historiques est toujours favorisée par l'affectation à une fonction utile à la société » et que cette préoccupation ne saurait en « altérer l'ordonnance et le décor » ? Les entretiens du Patrimoine de Marseille devraient être l'occasion de dresser un état des lieux et de faire un point sur les questions de doctrine à partir de la prise en compte de la situation actuelle.

L.I. : La recherche d'une réutilisation est toujours souhaitable, mais est-elle toujours possible ? Entre activité et sommeil temporaire, n'existe-t-il pas d'autres alternatives pour le patrimoine ?

B.F. : Les méthodes de réutilisation qui ont fait leur preuve sont bien connues : elles passent par l'analyse la plus stricte du donné : le bâti et ses formes, les fonctions anciennes et nouvelles. Si l'identité parfaite entre forme et fonction reste un rêve toujours remis en cause, il revient aux acteurs, au maître d'ouvrage comme au maître d'œuvre, à l'architecte comme au programmiste de trouver le point d'équilibre. Celui-ci de toute façon ne sera ni neutre ni abstrait, mais traduira l'état des mœurs, les rapports actualisés avec la notion de patrimoine, les choix et le goût contemporains. Les entretiens du Patrimoine devraient faire prendre conscience de l'enjeu majeur que recouvre aujourd'hui la réutilisation : l'urgence des situations, la volonté d'honorer l'héritage patrimonial conduisent, plus qu'à une doctrine unique, à l'acceptation de la pluralité des réponses, fussent-elles contradictoires.

CONSERVER/UTILISER : LE POINT DE VUE D'UN ÉCONOMISTE

Répondant à une commande de la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) et du département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la culture, l'économiste Xavier Greffe s'est penché sur la valorisation économique du patrimoine. Dans l'étude qui vient d'être publiée, il étudie à la fois les services offerts et les modes de gestion utilisés, tout en préconisant des raisonnements en termes de « services patrimoniaux ».

La valorisation du patrimoine est un objectif important des

sociétés contemporaines. Ainsi, le patrimoine se retrouve-il aujourd'hui à la conjonction d'attentes sans doute plus nombreuses que ce ne fut le cas dans le passé, les différents acteurs de la vie sociale lui accordant une multiplicité de valeurs et d'utilités.

Tel est le point de départ de la réflexion menée par Xavier Greffe, professeur d'économie à Paris I dans son dernier ouvrage issu d'une étude commandée par le DEP dans le prolongement de précédents travaux également soutenus par le Département. Chaque fois que le patrimoine contribue au développement artistique, éducatif ou social de nos sociétés, cela implique des mouvements économiques. Loin de les ignorer, il s'agit bien au contraire d'éclairer l'aspect économique de décisions dont la rationalité peut être de toute autre nature.

Des services patrimoniaux

Pour analyser cette dimension économique du patrimoine, Xavier Greffe propose de rai-



La Manufacture de Sèvres lors des journées du patrimoine 2003 © Franck Fleury



Le musée des monuments français au Trocadéro à Paris © Franck Fleury

sonner non pas en termes de monuments, sites, objets, collections... mais en termes de « services patrimoniaux » - artistiques, de connaissance, de loisirs... - qui procurent utilités et satisfactions.

Ces services patrimoniaux sont à concevoir puis à offrir aux utilisateurs intéressés : il y a là le champ d'une véritable ingénierie à la fois patrimoniale et commerciale. Des travaux d'étude antérieurs comme l'observation des politiques de valorisation des différents patrimoines montrent que la palette de ces services est

large puisqu'ils vont de la simple ouverture de l'équipement (musée, monument...) à l'animation et à l'organisation de spectacles en passant par les visites guidées, la boutique, l'offre de restauration et d'hébergement...

On voit là que la conservation, qui permet au patrimoine d'avoir un sens et d'être apprécié est clairement un préalable à ses utilisations.

L'État et le patrimoine

Xavier Greffe met ensuite en lumière plusieurs particularités

du patrimoine. Le patrimoine pris dans sa globalité peut être vu comme un véritable « écosystème ». Il repose en effet sur des phénomènes d'interdépendance : notamment entre les comportements de ses multiples acteurs publics ou privés. En particulier, Xavier Greffe met l'accent sur ces inter-relations et modélise les modes de régulation possibles du « système patrimoine ».

Cette réflexion économique est particulièrement importante pour apprécier la situation du système patrimonial aujourd'hui en France. Le système français du patrimoine est en effet fondé sur une organisation scientifique de sa protection dont la qualité est unanimement reconnue. Mais l'État, s'il a su maintenir, voire augmenter son effort budgétaire au profit des monuments et musées, n'a pas vu, depuis vingt ans, l'utilisation effective de son patrimoine venir valider l'importance de ses efforts budgétaires.

A l'heure de la décentralisation, il a beaucoup de mal à relever un certain nombre de défis en termes de développement, de financement et de communication. Cherchant à resituer le système patrimonial français au regard de la modélisation précédente et d'autres systèmes nationaux, Xavier Greffe présente un diagnostic de son évolution.

Une décentralisation qui s'amplifie

Il se livre à l'examen critique d'une situation où l'État s'est concentré sur la valeur d'existence du patrimoine. Sa focalisation sur ce rôle le conduit mécaniquement à manquer d'attention aux usages concrets du patrimoine, à marginaliser les

acteurs - en particulier locaux - qui peuvent les porter et à ne pas dégager toutes les ressources financières possibles (chapitre III).

On pourrait dire que l'utilisation du patrimoine est trop faible pour que se développent des dynamiques fortes entre conservation et utilisations.

Il existe néanmoins, selon Xavier Greffe, un certain nombre d'ajustements de l'organisation de la politique du patrimoine qui peuvent être proposés aux différents maillons de la chaîne (protection, financement et conservation) de manière à donner plus de vigueur aux efforts de mise en valeur des propriétaires publics ou privés dans le contexte d'une décentralisation qui s'amplifie (chapitre IV).

Les mesures du plan national pour le patrimoine que Jean-Jacques Aillagon a présenté au conseil des ministres le 17 septembre, s'inscrivent pour une bonne part dans cette perspective (voir Lettre d'information n° 110 d'octobre 2003)

Pour des gestions performantes

La valorisation économique du patrimoine, sa bonne « utilisation » passe à la fois comme on l'a vu par la définition de services patrimoniaux pertinents mais également par une gestion performante.

Cette valorisation n'est pas pour autant facile au niveau de chaque monument : « l'animation » d'un monument doit être finement adaptée à ses caractéristiques et ne correspond pas à l'ajout d'activités dont l'entassement finit par brouiller l'image du monument.

Quant aux moyens d'une gestion efficace, Xavier Greffe en rappelle les éléments : référence



Le couvent des Recollets devrait abriter le siège de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France © Franck Fleury

à un véritable projet de monument, politique de fixation des prix, rôle du marketing dans la mesure où le visiteur doit être au cœur de l'offre au public. Mais si l'efficacité de l'exploitation d'un monument, de son utilisation, permettent de dégager des ressources au profit de ce monument, ce n'est pas pour autant le gage que ces revenus seront suffisants pour financer la conservation du monument dans tous les sens du terme, de la restauration aux tâches de recherche le concernant.

Efficacité ne rime donc pas forcément avec rentabilité. D'où l'importance de savoir apprécier, au niveau d'un territoire, comment la mise en valeur de son patrimoine contribue à son développement.

C'est l'enjeu de l'approche des

études d'impact mais aussi, au-delà, d'une bonne prise en compte de la complexité de l'intégration d'un patrimoine au territoire qui l'entoure.



Xavier Greffe, *La valorisation économique du patrimoine*, collection « Questions de culture » éditée par le ministère de la culture et de la communication, La Documentation française, 2003, 25 euros.



Cinéma

L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE FÊTE SES 20 ANS AU FORUM DES IMAGES

Créée en 1983 par des professionnels du cinéma (auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs) et avec le soutien du CNC pour promouvoir la diffusion du film court en France, l'Agence du court métrage est une association qui favorise la diffusion des films de moins d'une heure (fiction, documentaire, animation ou films expérimentaux) dans les salles de cinéma. Elle compte actuellement dans son stock plus de 10 000 films.

Ce travail s'accompagne aujourd'hui de diverses actions complémentaires : diffusion des courts métrages sur les chaînes de télévision via le service de la Régie TV Câble, intervention dans le cadre de dispositifs scolaires, invention de nouvelles propositions pédagogiques, mise en place d'une diffusion européenne et d'un travail patrimonial à travers la constitution des programmes « Une mémoire en courts ».

Depuis vingt ans l'Agence a ainsi permis l'émergence d'un réseau de diffusion nationale grâce à l'aide des exploitants, notamment du secteur art et essai, et du tissu associatif. Elle a permis de réhabiliter le court métrage en tant qu'œuvre à part entière et de structurer économiquement le secteur de sa diffusion.

LA CINÉMATHÈQUE, AVEC CLAUDE BERRI À SA TÊTE, PRÊTE À S'INSTALLER AU 51, RUE DE BERCY



Jean-Jacques Aillagon, Claude Berri et le conseil d'administration de la Cinémathèque devant le 51, rue de Bercy © Farida Guerdjou Bréchemier.

Se félicitant de l'adoption des nouveaux statuts de la Cinémathèque française, Jean-Jacques Aillagon a réuni le 10 octobre les membres de son nouveau conseil d'administration lors d'un déjeuner rue de Valois, puis d'une visite du chantier au 51, rue de Bercy.

La Cinémathèque française a aujourd'hui toutes les cartes en main pour réussir son implantation à Bercy et ouvrir ainsi une nouvelle page de son histoire. En effet, les nouveaux statuts adoptés lors de l'assemblée générale du 22 septembre clarifient les relations de la Cinémathèque Française avec l'État et donnent une stabilité à ses équipes dirigeantes. L'élection de Claude Berri à la présidence et la nomination de Serge Toubiana à la direction de l'institution confortent l'équipe pour relever, aux

cotés de la Bibliothèque du film (Bifi), le défi du 51, rue de Bercy. Cette implantation a été en effet choisie pour remplacer le site de Chaillot où la Cinémathèque était installée. L'ouverture au public de la Cinémathèque française est prévue pour le mois d'avril 2005.

51, rue de Bercy

Le ministère de la culture, qui a acquis le bâtiment, a confié la maîtrise d'ouvrage des travaux à l'EMOC (Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels). L'aménagement du bâtiment, conçu à l'origine par l'architecte américain Frank Gehry, pour abriter l'American Center, a été confié à l'Atelier de l'Ile, dirigé par Dominique Brard. Le projet prévoit que la Cinémathèque Française et la Bibliothèque du Film rassemblent et conjuguent leurs actions et y développent de nouvelles activités dans les espaces suivants :

- » 4 salles de projection (811 places au total) ;
- » Le Musée du cinéma Henri-Langlois sur 1 100 m² ;
- » Les espaces d'expositions temporaires sur 750 m² ;

- » La Bibliothèque Médiathèque sur 1 310 m² ;
- » Les activités d'éducation au cinéma ;
- » Les espaces commerciaux (restaurant, boutique).

CINQ ÉQUIPES D'ARCHITECTES POUR LE FUTUR MUSÉE DU CINÉMA

Les 5 équipes de scénographes-architectes qui vont être appelées à concourir pour la réalisation du Musée du cinéma ont été sélectionnées, le 24 septembre, par un jury présidé par le Centre national de la cinématographie (CNC), composé d'architectes, de représentants de l'État, de la Cinémathèque française et de la BIFI. Il s'agit d'exposer les plus belles pièces du patrimoine cinématographique de la Cinémathèque Française dans un musée en reprenant les idées majeures du Musée Henri Langlois.

Le jury se réunira en janvier 2004 pour désigner l'équipe lauréate. Les cinq équipes de scénographes-architectes retenues sont les suivantes :

- Emmanuel Combarel, Dominique Marrel et Roberto Ostinelli
- Bernard Desmoulin
- Jérôme Habersetzer
- Repérages Architectes
- Antoine Stinco



Diane Chasserresse, fin du IV^e siècle, après J.C., musée d'Aquitaine, Bordeaux © musée d'Aquitaine, J.M. Arnaud

« 22 ŒUVRES DU LOUVRE POUR 22 RÉGIONS »

Jusqu'au 2 mai 2004

Longtemps séparées, deux statues romaines du IV^e siècle après J. C. sont actuellement réunies au musée d'Aquitaine, dans le cadre de l'opération « 22 œuvres du Louvre pour 22 régions » initiée par le ministère de la culture et de la communication.

La *Vénus anadyomène*, conservée au musée du Louvre, et la *Diane Chasserresse*, conservée au musée d'Aquitaine, sont actuellement présentées ensemble au musée d'Aquitaine.

Découvertes en 1843 à Saint-Georges-de-Montagne, près de Bordeaux, ces deux statues ont connu des destinées diverses, l'une se retrouvant à Paris, l'autre à Bordeaux... Les voici à nouveau réunies, le temps d'une présentation exceptionnelle organisée dans le cadre de l'opération « 22 œuvres du Louvre pour 22 régions » qui se poursuivra au Louvre à partir de mai 2004.

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur - 33000 Bordeaux



Vénus accompagnée de deux Eros, d'un dauphin et d'un triton, fin du IV^e siècle, après J.C., musée du Louvre © musée du Louvre.

LES MUSÉES NATIONAUX S'EXPOSENT DANS LES MAIRIES DU NORD-PAS-DE CALAIS



Le Penseur d'Auguste Rodin Paris © musée Rodin (Photo Adam Rzepka).

Le Nord-Pas-de Calais possède trente-trois musées répartis sur le territoire régional de façon inégale. Certains lieux de la région en possèdent plusieurs, d'autres n'en ont pas du tout... De là est née, en partenariat avec l'association des conservateurs des musées du Nord-Pas-de Calais, l'idée d'une opération ambitieuse et originale : « les Beffrois de la culture ».

L'opération consiste à faire venir dans la région Nord-Pas-de Calais avec le soutien du ministère de la culture et de la communication des chefs-d'œuvre des musées nationaux... et à les présenter au cours de douze expositions qui, lorsque les villes ne possèdent pas de musée, se tiendront dans leurs mairies. Les œuvres choisies proviendront de toutes les disciplines (peinture, sculpture, arts décoratifs...) et de toutes les époques, afin d'offrir aux habitants de la région un panorama aussi large et représentatif que possible des chefs-d'œuvre des musées nationaux français. Ils seront présentés aux côtés d'autres œuvres provenant des musées de la région. Le Conseil régional et l'association des conservateurs espèrent, grâce à cette opération, permettre à des personnes qui n'ont pas l'habitude de se rendre dans les musées de se confronter pour la première fois à de grands chefs-d'œuvre... et les inciter à rendre visite, par la suite, aux musées de la région.

Association des conservateurs du Nord-pas-de Calais
Musée de l'Hospice Comtesse - 32, rue de la Monnaie 59800 Lille
Tél. : 03 20 15 03 45
www.musenor.org / musenor@wanadoo.fr

« Autour de Rodin, La Porte de l'Enfer »

La ville de Liévin recevra, en janvier 2004, la première des douze expositions des « Beffrois de la Culture », intitulée « Autour de Rodin, La Porte de l'Enfer ». Le célèbre *Penseur* sera entouré d'un ensemble exceptionnel de sculptures constitutives de *La Porte de l'Enfer*, projet monumental de porte décorative sur lequel Rodin a travaillé pendant de nombreuses années. Les œuvres exposées proviendront du musée Rodin à Paris et des musées de Boulogne-sur-mer, Lille et Roubaix.

« Autour de Rodin, La Porte de l'Enfer », hôtel de ville de Liévin, du 5 au 26 janvier 2004.

Les onze autres expositions

- » *Autour de Camille Corot, Impressions du Nord* (hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise, du 5 au 26 février 2004) ;
- » *Autour du Vase des éléments, La céramique, le verre, le textile*, (hôtel de ville d'Avesnes-sur-Helpe, du 5 au 26 mars 2004) ;
- » *Autour de Chagall, Le Cirque* (hôtel de ville d'Orchies, du 5 au 26 avril 2004) ;
- » *Autour de Fernand Léger, Les hommes au travail* (hôtel de ville d'Aniche, du 5 au 26 mai 2004) ;
- » *Autour de Jean Tinguely, Le détournement des objets* (hôtel de ville de Denain, du 5 au 26 juin 2004) ;
- » *Autour de Chardin, La Nature Morte* (à l'Abbatiale de Licques, du 5 au 26 juillet 2004) ;
- » *Autour de Picasso, Le portrait* (hôtel de ville d'Aulnoye-Aymeries, du 5 au 26 août 2004) ;
- » *Autour de Jean Dubuffet, l'Art brut* (hôtel de ville de Carvin, du 5 au 26 septembre 2004) ;
- » *Autour de Rembrandt, Le portrait* (hôtel de ville de Hesdin, du 5 au 26 octobre 2004) ;
- » *Autour de Jean-François Millet, L'homme moderne et la nature* (hôtel de ville d'Auxi-le-Château, du 5 au 26 novembre 2004) ;
- » *Autour de Guardi et de Manet, Un état de paysage* (hôtel de ville de Steenvoorde, du 5 au 26 décembre 2004).

Collections

UNE MISSION POUR LA MISE EN PLACE DU DÉPARTEMENT DES ARTS DE L'ISLAM AU MUSÉE DU LOUVRE

Un huitième département consacré aux arts de l'islam a été créé au sein du musée du Louvre par un décret du 1^{er} août, publié au Journal officiel du 5 août 2003. Afin de préparer sa mise en œuvre, Jean-Jacques Aillagon vient de charger Francis Richard de cette mission.

Jean-Jacques Aillagon a confié à Francis Richard, conservateur en chef des bibliothèques, la mission de mise en place effective de ce département. Francis Richard, dont le travail a commencé le 1^{er} septembre dernier, est un spécialiste reconnu sur le plan international du monde de l'islam médiéval et dans le domaine des études islamiques. Il a par ailleurs une excellente connaissance du milieu des chercheurs et des collectionneurs. Ses publications scientifiques nombreuses concernent tous les domaines de l'histoire de la Perse et du monde musulman médiéval.

Forte de 10 000 objets, la collection du Louvre est l'une des plus belles du monde et ses points forts sont les mondes iranien, arabe médiévaux et l'empire ottoman ; en outre elle comporte un fonds archéologique important et des archives sur papyrus des premiers siècles de l'islam. Le dépôt substantiel d'œuvres provenant des collections d'art islamique de l'Union centrale des arts décoratifs (environ 10 000 objets dont 4 000 céramiques) permettra d'accroître le volume de la collection exposée et de couvrir l'ensemble de la civilisation islamique de l'Espagne à l'Inde, du VII^e au XIX^e siècle. Ainsi réunie, la collection nationale des arts de l'islam est l'une des toutes premières du monde.

De nouveaux espaces de présentation

La présentation de cette collection rend nécessaire l'ouverture d'ici 2007, au sein du palais du Louvre, de nouveaux espaces dont l'emplacement, la faisabilité et le coût d'aménagement font actuellement l'objet d'une réflexion entre l'établissement public et les services du ministère de la culture et de la communication.

Afin d'accompagner la création du nouveau département, le Louvre qui depuis le mois d'avril 2003, ouvre au public six jours sur sept les espaces actuellement réservés aux arts de l'islam, met en œuvre, en liaison avec d'autres institutions française et étrangères, une politique d'expositions et de programmes de recherches et de publications scientifiques : présentation d'œuvres du Metropolitan Museum de New York en 2004 et de la David Sammlung de Copenhague en 2005, exposition, au Louvre, sur « Les Arts de la cour d'Al-Andalus » en 2005, sur « L'Iran safavide » en 2007, présentation de « Chefs-d'œuvre islamiques des musées en région », expositions en partenariat avec l'Institut du Monde Arabe, les musées de Strasbourg, les musées américains et le musée national de Tokyo.

Ethnologie

LES 20 ANS DE TERRAIN

une revue et des livres d'ethnologie



Spécialisée dans le domaine de l'ethnologie, la revue *Terrain* fête ses 20 ans avec un numéro sur *Poésie et politique*. Elle a contribué à renouveler la connaissance anthropologique de la France.

Créée il y a 20 ans, en 1983, par la Mission à l'ethnologie au ministère de la culture pour transmettre au public les résultats des recherches financées par la mission, la revue a

participé au renouvellement des connaissances dans le domaine de l'ethnologie du domaine français, impulsé par ce service de la Direction de l'architecture et du patrimoine.

Plutôt que de présenter les 500 recherches qui ont été effectuées pendant ces deux décennies, la rédaction de *Terrain* a préféré constituer des dossiers thématiques regroupant les auteurs sur des sujets peu traités par ailleurs et souvent inhabituels pour les ethnologues. « Qu'est-ce qu'un événement ? », (n° 38) « Musique et émotion », (n° 37) « Les animaux pensent-ils ? » (n° 34) « L'amour » (n° 27) ont été remarqués par la presse pour leur originalité et leur intérêt. Au cours des années *Terrain* a élargi son champ de compétence pour s'ouvrir à des collaborations internationales, élargissant le domaine traité au-delà des frontières de l'hexagone en faisant de *Terrain* une revue d'anthropologie qui compte.

Le dernier numéro a pour thème *Poésie et politique*. D'un lointain passé remontant aux Guerres de religion à l'actualité des prises de position de la Ligue du Nord transalpine, les auteurs décrivent et analysent les usages sociaux et politiques de la poésie.

Collections

Parallèlement à la revue *Terrain*, la Mission à l'ethnologie co-édite avec la Maison des Sciences de l'Homme de Paris la Collection Ethnologie de la France. Sont publiés des travaux de recherche, sélectionnés pour leur valeur scientifique mais aussi pour leurs qualités d'écriture. *Le match de football* de Christian Bromberger, *Etre rugby* d'Anne Saouter, *Nous, on n'en parle pas* de Patrick Williams, ont connu un grand succès et ont été réimprimés (chaque titre est tiré à 1 500 ou 2 000 exemplaires). Cette collection comporte des Cahiers, ouvrages collectifs plus spécialisés qui présentent un bilan des travaux sur les différents thèmes des consultations lancées par le ministère de la culture : les paysages, les savoir-faire, le nationalisme, les frontières culturelles, l'écriture au quotidien, les héros, la Nouvelle-Calédonie, les monuments historiques, les cultures du travail, le monde rural...

Une partie de ces travaux ont également fait l'objet d'une valorisation audiovisuelle, on trouvera la liste des collections de films de la Mission sur le site : <http://www.culture.gouv.fr/mpe>

Terrain, n°41, septembre 2003

Diffuseur : CID, 131 bd Saint-Michel, 75005 Paris

Tél. : 01 43 54 47 15

International

COURANTS DU MONDE

Du 16 novembre au 5 décembre à la Maison des Cultures du Monde à Paris

Plus d'une centaine de professionnels culturels étrangers sont invités cet automne par le ministère de la culture et de la communication à rencontrer leurs homologues français. Depuis 1992, date de leur création, les Courants du monde ont accueilli près de 1 400 professionnels de 118 pays. En 2003, 133 professionnels de 57 pays seront reçus dans plus de 300 structures culturelles en France.

Courants du monde est une initiative du Département des affaires internationales du ministère de la culture et de la communication, soutenue par le ministère des affaires étrangères. Réalisé par la Maison des Cultures du Monde à Paris, il s'adresse aux responsables culturels francophones du monde entier.

Contacts :

Michèle Bouchez (DAI) :
01 40 15 37 57
michele.bouchez@culture.gouv.fr
Elisabeth Develay (MCM) :
01 45 44 73 59
develay@mcm.asso.fr

Colloque

LES ENJEUX EUROPÉENS DE L'ART CONTEMPORAIN

27 et 28 novembre à Metz

Cette rencontre, organisée par le Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC), dont le but est de contribuer à développer la vie de l'art contemporain en France, sera centrée sur l'enjeu européen de l'art contemporain. Autour d'une Europe culturelle, les débats porteront sur la coopération artistique en Europe, les politiques artistiques, l'économie de l'art en Europe et la construction du cadre professionnel européens.

Le CIPAC est organisé notamment avec le concours des ministères de la culture et de la communication et des affaires étrangères.

Renseignements :

www.cipac.net

Publication

LES PUBLICS DE LA CULTURE

Existe-t-il un ou plusieurs publics de la culture ? C'est autour d'un « s », autour de cette marque du pluriel que se sont cristallisés les débats qui se sont tenus à l'Auditorium du Louvre en novembre 2002. Après le grand succès du colloque, l'ouvrage offre un bilan complet des recherches récentes menées sur la sociologie de la culture et propose plusieurs éléments de recherche sur la démocratisation culturelle. La montée en puissance des médias, le déclin des institutions, l'individualisation des mœurs ont profondément modifié les formes de transmission d'une génération à l'autre. Les équipements culturels sont-ils encore adaptés aux besoins qui les ont vu naître ? Ces questions permettent de mieux mesurer l'ampleur des défis que doit relever aujourd'hui une politique culturelle.

Le(s) public(s) de la culture, ouvrage collectif dirigé par Olivier Donnat et Paul Tolila, Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques, 28 euros (en librairie le 30 octobre)

Séminaire

TERRITORIALISATION DES POLITIQUES ÉDUCATIVES : LE VOLÉT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Les 12 et 13 novembre à Paris

L'objectif de ce séminaire, qui s'adresse aux différents acteurs des politiques éducatives en matière artistique et culturelle, est de procéder à un état des lieux de celles-ci concernant le temps de travail et le temps de loisirs des enfants et des jeunes. La réflexion engagée permettra d'améliorer les outils d'évaluation de ces politiques et d'élaborer des propositions concernant les rôles respectifs de l'État et des différents niveaux de collectivités territoriales. Ce séminaire est organisé par les ministères de la culture et de la communication (délégation au développement et à l'action éducative) et de l'éducation nationale et de la recherche avec Institut national de la jeunesse et de l'éducation artistique (INJEP).

Inscriptions auprès de l'INJEP :
Evelyne Schipani,
Fax : 01 39 17 27 65
Mèl : schipani@injep.fr

Communication

SECTEURS EXCLUS DE PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE : PUBLICATION DU DÉCRET

Le décret autorisant la publicité télévisée pour les secteurs de la presse, de la distribution et de l'édition littéraire, a été publié au *Journal officiel* du 8 octobre. Il préserve l'équilibre des métiers les plus fragiles, notamment la presse régionale et locale et la radio.

Il reprend les modalités de l'ouverture de la publicité télévisée pour certains secteurs de la presse, de la distribution et de l'édition littéraire annoncées le 29 août dernier, au moment d'une saisine pour avis du conseil d'État. Le dispositif prévoit donc une ouverture pour la presse à compter du 1^{er} janvier 2004 ; pour l'édition, l'ouverture à cette même date concerne les chaînes du câble et du satellite; pour la distribution, l'ouverture interviendra également le premier janvier 2004 sauf pour les services de télévision à vocation nationale diffusés par voie hertzienne en mode analogique pour lesquels elle interviendra le 1^{er} janvier 2007.

Les opérations commerciales de promotion du secteur de la distribution resteront toutefois interdites de publicité télévisée.

Une large consultation

Ce décret est publié à l'issue d'une large consultation organisée par le ministère de la culture et de la communication, au cours de laquelle toutes les parties prenantes ont eu la possibilité de faire valoir leur point de vue. Le compromis qu'il reflète constitue une avancée majeure sur un dossier essentiel qui était pendant depuis plusieurs années. Il préserve la diversité culturelle et l'équilibre des médias les plus fragiles, notamment la presse régionale et locale et la radio, et oriente les bénéfices de l'ouverture vers les acteurs du paysage télévisuel qui ont le plus besoin de consolider leur situation et de se développer, qu'il s'agisse des chaînes thématiques, des télévisions locales ou de la télévision numérique terrestre.

Jean-Jacques Aillagon s'est félicité de ce résultat. Il reste *mobilisé* pour convaincre la Commission européenne du caractère acceptable des propositions françaises. Le décret va lui être transmis. Il lui appartiendra naturellement d'apprécier les réponses que la France apporte à sa lettre de mise en demeure avec ce décret d'une part et les observations déjà communiquées d'autre part, et de décider sur ces bases les suites qu'elle entend réserver à la procédure précontentieuse en cours.

Décret n°2003-960 fixant les principes généraux définissant les obligations des éditeurs de services en matière de publicité, de parrainage et de télé-achat.

NOMINATIONS

Jacques Charpillon, chef de l'inspection générale des affaires culturelles

Chargé de la sous-direction des monuments historiques à la direction du patrimoine (1983-1986) puis sous-directeur des affaires scientifiques et culturelles à la direction des musées de France (1988-1991), Jacques Charpillon a été ensuite chef du département de l'organisation et des systèmes d'information (1991-1996). Haut fonctionnaire chargé de la déconcentration (1996-1999), il a été nommé inspecteur général des affaires culturelles en mai 1999. Jacques Charpillon succède, à la tête de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, à André Larquié, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Marion Julien, Drac Languedoc-Roussillon

Née en 1948, Marion Julien, administrateur civil, était depuis 2002, directrice générale de l'Institut national de recherches archéologiques (INRAP). Elle a été directeur général adjoint du Centre Pompidou (1991-1995) et secrétaire général de l'établissement public du Château de Versailles (1995-2000).

Alain Van der Malière, Drac Midi-Pyrénées

Né en 1940, Alain Van der Malière, a été directeur régional des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais (1989-1992) puis directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la culture (1992-1993). Conseiller culturel d'Euralille (1994-1996), il a été chargé de préparer la préfiguration du théâtre de Valenciennes (1996-1998). DRAC d'Ile-de-France (1998-2000), il a dirigé le cabinet de Michel Duffour, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle (2000-2002).

Marie-Christine Labourdette, Drac Bourgogne

Née en 1961, Marie-Christine Labourdette a été notamment chef de la mission de la déconcentration au ministère de la culture (1994-1995) et chargée de mission à la délégation de l'Union européenne (1995-1998). Elle était depuis 1999 secrétaire générale de la villa Médicis, Académie de France à Rome.

Richard Lagrange, Drac Rhone-Alpes

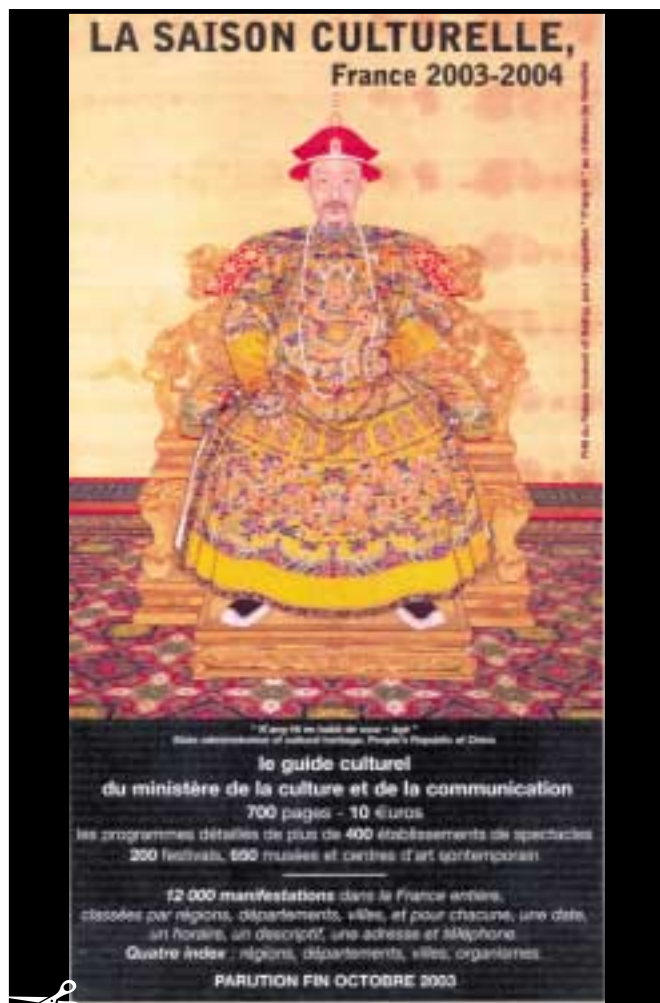
Né en 1953, Richard Lagrange a été administrateur civil à la direction des collectivités locales du ministère de l'intérieur (1989-1993), puis responsable du département des affaires européennes à la DATAR (1993-1997). Après avoir été DRAC Champagne-Ardenne (1997-1999), il était DRAC Midi-Pyrénées depuis 1999.

Claude Jean, Drac Picardie

Après avoir commencé sa carrière dans l'enseignement, Claude Jean, 57 ans, agrégé de lettres modernes, a ensuite été attaché culturel aux Pays-Bas et en Syrie. Il a également été chef du département Asie-Méditerranée-Orient, puis du département Europe-Amérique du Nord-Asie à l'Institut international d'administration publique.

François Brouat, Drac Aquitaine

Administrateur civil, François Brouat a commencé sa carrière au ministère du travail (1992-1997) avant de rejoindre le ministère de la culture où il a été adjoint au sous-directeur des affaires juridiques à la direction de l'administration générale (1997-1998) puis sous-directeur de la formation professionnelle et des entreprises de spectacle à la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (1998-2003).



**Bon de commande à retourner à
 OFFICE CENTRAL DE PARTENARIATS**
 149, rue Saint Honoré - 75001 Paris
www.ocp-culture.fr

Je souhaite recevoir.....exemplaire(s)
 du **Guide de la saison culturelle - France 2003/2004**

10 euros xexemplaire(s) =euros
 frais de port **+ 3,50 euros**
 Total euros

Prière de joindre au présent bon de commande votre règlement
uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
OFFICE CENTRAL DE PARTENARIATS
 Pour les administrations,
 joindre un bon de commande administratif.
 RIB : Banque **17 515** - Guichet **90 000**
 Cpte n° **04226328392** - Clé **61**

Nom :
 Prénom :
 Organisme :
 Adresse (organisme ou privé) :
 Code Postal :
 Ville :

ALEXIA FABRE : « FAIRE DU MUSÉE, UN ESPACE DE RENOUVELLEMENT PERPÉTUEL »

Le premier musée d'art contemporain de la banlieue parisienne est en construction à Vitry-sur-Seine, dans le Val de Marne. Ouverture programmée fin 2005. Sa jeune directrice, Alexia Fabre, retrace le projet pour nous.

Dans quel état d'avancement se trouvent les travaux du musée départemental du Val de Marne, à Vitry sur Seine ? Un petit sentier, à mi-chemin entre la charmille et la desserte de chantier, nous apporte une première réponse : il nous conduit d'abord jusqu'à une maison bourgeoise pleine de charme, où se trouve toute l'équipe qu'Alexia Fabre a rassemblée, puis auprès d'un Algéco, où ont lieu les expositions temporaires. Les fondations et les réserves sortent désormais du trou du chantier. Autour, un parc, qui servira d'espace de découverte des collections de sculpture du musée, des barres d'immeubles années 70 et quelques pavillons de banlieue désaffectés forment un espace mixte. On est accueilli, le long de l'axe routier qui relie Vitry à Paris, par une magnifique sculpture monumentale de Jean Dubuffet, *Chaufferie avec cheminée* (1970-1996), sorte de totem post-industriel et coloré qui donne le ton. « C'est un espace en pleine recomposition, nous confie Alexia Fabre, il faut le modeler, essayer de l'infléchir, tenter de la configurer ».

ALEXIA FABRE EN QUATRE DATES

1967 : naissance au Pays Basque

1992 : réussite au concours de conservateur du patrimoine

1993 : premier poste au musée départemental de Gap (Hautes-Alpes)

1998 : nomination au musée d'art contemporain du Val de Marne



Alexia Fabre devant le musée d'art contemporain Val-de-Marne à Vitry © D.R.

Le premier musée d'art contemporain en banlieue parisienne
Comment passe-t-on des vertes montagnes du Pays Basque aux tours de la banlieue parisienne ? Son concours de conservateur en poche, Alexia Fabre prend le chemin de Gap, dans les Hautes-Alpes, où l'attend son premier poste. Au sein du musée « de type encyclopédique », elle fait entrer l'art contemporain mais « en relation avec les collections ». Plusieurs personnes lui parlent alors du projet de Vitry. « Ce musée est avant tout le résultat d'une expérience, nous explique Alexia Fabre : au départ, il y a eu une volonté, la volonté du Conseil général de mettre l'art contemporain à la portée de tous. Un fonds d'art contemporain du département a été créé de toutes pièces, et le critique d'art Raoul-Jean Moulin en a été le directeur artistique. En 1990, le conseil général décide de l'implantation d'un musée d'art contemporain à Vitry. En 1999, le fonds initial est devenu un musée

contrôlé par l'État dont le projet scientifique et culturel a été validé par la direction des musées de France. Voilà les grandes lignes de notre jeune histoire. C'est dans ce contexte qu'intervient ma nomination en 1998 à la tête du futur équipement ». La jeune directrice poursuit : « Ce qui a constitué un atout pour nous, c'est la reconnaissance intervenue lors de l'inscription de notre projet au contrat de plan État/Région 2000/2006 : ce qui fait que le ministère de la culture et le conseil régional d'Île de France contribuent chacun au projet à hauteur de 7,5 millions d'euros ».

Alexia Fabre ajoute, non sans fierté : « De plus, le musée conduit une politique d'acquisition très active, nous assure-t-elle : avec quelque 533 000 euros en 2003, cette politique nous a permis de faire l'acquisition d'œuvres d'Alain Jacquet, Raymond Hains, Arman ou Morellet mais aussi d'artistes moins connus comme Tatiana Trouwé ou Valérie Belin ».

L'art en France de 1950 à nos jours

Qu'est-ce qui a guidé la constitution de votre collection ? « Son objectif est de donner une représentation de ce qu'est l'art en France depuis 1950, nous précise Alexia Fabre. Ce qui signifie, d'une part, essayer de comprendre les axes forts de l'art contemporain mais aussi de présenter la création la plus actuelle ». Les grands ensembles historiques seront présentés à travers des angles de vue thématiques. « Ainsi, nous trouverons les tenants des grands mouvements : entre autres, le Nouveau Réalisme, avec César ou Martial Raysse, la peinture gestuelle, avec Soulages ou Hartung, la Figuration Narrative, avec Rancillac ou Monory ». Alors, musée historique, voire conservatoire, Vitry ? Pas seulement. Dans ses activités, le musée fait aussi place à l'art le plus contemporain : ainsi, lors la saison qu'il consacre à la photographie, en 2003-2004, le département du Val-de-Marne a passé commande à la photographe contemporaine Valérie Jouve d'un travail sur ce territoire. « L'artiste s'attache à faire surgir des frictions de micro-territoires du paysage du Val de Marne », explique Alexia Fabre. Frictions ? A mi-chemin entre les fictions et les frottements. A vous de les rencontrer, maintenant. Rendez-vous à Vitry.

Valérie Jouve, Synopsis d'un territoire, commande photographique du Val de Marne, du 21 novembre jusqu'au 4 janvier
Pavillon du musée
Carrefour de la Libération
94400 Vitry-sur-Seine
contactmusee@cg94.fr